



DEPARTMENT OF EXTERNAL AFFAIRS
MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

communiqué

N°: 210
No.:

Le 28 novembre 1986

PARTICIPATION DU CANADA
À LA CONFÉRENCE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE
DE L'AGENCE DE COOPÉRATION CULTURELLE ET TECHNIQUE
LES 1er ET 2 DECEMBRE 1986 À PARIS

L'honorable Monique Landry, ministre des Relations extérieures, dirigera la délégation canadienne à la Conférence générale extraordinaire de l'Agence de coopération culturelle et technique (ACCT) qui aura lieu les 1 et 2 décembre prochains à Paris. Les provinces du Québec et du Nouveau-Brunswick y seront également représentés à titre de gouvernements participants à l'ACCT. Des représentants des gouvernements de l'Ontario et du Manitoba se joindront à la délégation canadienne.

La Conférence générale extraordinaire de l'ACCT, conformément à la décision des chefs d'Etat et de Gouvernement prise à leur rencontre en février dernier, examinera les propositions de réforme de l'Agence, formulées par le Comité du suivi du Sommet francophone de Paris.

30 Etats membres, 7 Etats associés et les deux gouvernements participants du Québec et du Nouveau-Brunswick prendront part à la Conférence générale extraordinaire de l'ACCT.

Lors de son séjour en France, madame Landry aura également l'occasion de rencontrer le ministre français de la Coopération, M. Michel Aurillac, la Secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, madame Lucette Michaux-Chevry et le Secrétaire d'Etat auprès du ministre des Affaires étrangères, monsieur Didier Bariani.